



## Rapport de Suivi des Procédures d'Appel d'Offres

pour le projet GIN170081T

### AEP par systèmes de potabilisation



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Ouverture des plis .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Analyse des Offres .....</b>	<b>3</b>
2.1	Analyse de la partie administrative des offres.....	3
2.2	Analyse de la partie technique des offres.....	3
2.3	Analyse de la partie financière des offres.....	4
2.4	Analyse de la qualification du soumissionnaire .....	4
<b>3</b>	<b>Attribution du marché .....</b>	<b>4</b>
3.1	Proposition d'attribution provisoire .....	4
3.2	Attribution définitive .....	5
<b>4</b>	<b>Analyse des documents du marché .....</b>	<b>5</b>
4.1	Lettre de marché.....	5
4.2	Contrat de travaux .....	5
<b>5</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>6</b>

## 1 Ouverture des plis

Conformément au dossier d'appel d'offres, l'ouverture des plis a été réalisée à la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) en date du 10 janvier à 10 heures 30 du matin.

En tout, sept plis ont été ouverts et les prix totaux des offres ont été annoncés publiquement. Les garanties de soumission jointes aux plis ont été ouvertes et leurs montants et durée de validité examinés.

L'original de la garantie de soumission de l'entreprise Sotrad Water n'était pas jointe à l'offre. Le président de la commission d'ouverture des plis a octroyé au soumissionnaire un délai de 5 jours calendriers pour présenter l'original de la garantie sous peine d'annulation de son offre pour non-conformité.

## 2 Analyse des Offres

L'analyse des offres a été réalisée à la DNMP par une commission d'analyse et d'évaluation des offres sous la présidence de Mr. Mamaou Ciré DIALLOU, directeur de la DNMP.

La commission était composée de trois représentants de la DNMP, d'un représentant de l'Administration Centrale des Grands Projets et Marchés Publics (ACGPMP) et d'un représentant de la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH).

### 2.1 Analyse de la Partie Administrative des offres

A l'exception de la garantie de soumission de l'entreprise Sotrad Water, toutes les garanties de soumission étaient conformes à la réglementation en la matière.

La garantie de soumission de l'entreprise Sotrad Water, établie le 4 janvier 2018 par la banque ING à Bruxelles au nom du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique à Conakry, garantissait l'offre à concurrence d'un montant maximal de 120.000 EUR.

Le montant de la garantie de soumission était fixé à 1.300.000.000 GNF ou son équivalent dans une autre monnaie. Le taux de change à utiliser pour la conversion en GNF était celui publié par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) en date du 26 décembre 2017. A cette date le taux de change de l'Euro était de 10.669,8130 GNF/EUR.

La garantie de soumission de 120.000 EUR, équivalent à 1.280.377.560 GNF au taux précité, était d'environ 1,5% en-dessous du montant de 1.300.000.000 GNF stipulé dans les données particulières de l'appel d'offres.

En application du point 19.3 des Instructions aux Soumissionnaires, la garantie de soumission a été déclarée non-conforme et l'offre de Sotrad Water a été rejetée par le Maître d'Ouvrage.

### 2.2 Analyse de la partie technique des offres

L'examen des spécifications technique des offres a permis de constater la non-conformité technique des offres des cinq soumissionnaires suivants: l'entreprise SGEEM-BTP Mali, le groupement Metal Soudan/SEEBA, le groupe YANDALUX, l'entreprise NOTRE VISION et le groupement TM-Holding/AICHIFEET. Les offres de ces soumissionnaires ont été rejetées.

Seul l'offre du groupement ALTECH/ VERGNET répondait à l'ensemble des critères techniques du DAO et a fait l'objet d'une analyse de la partie financière.

### 2.3 Analyse de la partie financière des offres

Aucune erreur de calcul n'ayant été constatée et le montant hors rabais de l'offre du groupement Altech/Vergnet de 65.011.337.378 GNF a été validé.

Tenant compte de l'attribution d'un don pour assistance technique à la société Altech, un rabais de 3% du montant total de l'offre, soit un montant de 1.950.340.121,30 GNF, a été appliqué.

Le montant total du marché proposé à conclure avec le groupement ALTECH/VERGNET, tenant compte du rabais de 3% pour assistance technique accordé par Finexpo, a été fixé à 63.060.997.256,70 GNF équivalent à 5.910.226,16 EUR.

### 2.4 Analyse de la qualification du soumissionnaire

Finalement les critères de qualification du groupement Altech/Vergnet ont examinés.

**Comme tous les critères de qualification ont été jugés remplis, la commission a proposé d'attribuer le marché au groupement ALTECH/VERGNET pour un montant toutes taxes comprises de 63.060.997.256,70 GNF**

Des informations détaillées sur l'analyse des offres sont reprises dans le dossier d'Analyse des Offres en [annexe 1](#).

## 3 Attribution du marché

### 3.1 Proposition d'attribution provisoire

Afin d'obtenir l'avis de non objection (ANO) du service Questions Financières Internationales et Européennes (QFIE) de l'Administration Générale de la Trésorerie sur le choix de l'attributaire provisoire et la signature d'une lettre de marché, un ensemble de documents relatifs à la proposition d'attribution provisoire du marché au groupement Altech/Vergnet pour un montant TTC 63.060.997.256,70 GNF a été transmis le 6 février 2018 au bureau diplomatique belge à Conakry.

L'analyse de ces documents a fait l'objet d'un rapport détaillé transmis au service QFIE en date du 20 février 2018. Les conclusions de ce rapport d'analyse étaient les suivantes:

*En réponse à la lettre du 6 février relative à la demande d'un avis de non-objection pour la signature d'un marché avec l'attributaire provisoire nous proposons de limiter l'avis de non-objection à la proposition d'attribution provisoire et de demander que la lettre de marché complétée avec l'ensemble de ces annexes soit soumise à la non-objection de Finexpo avant de procéder à sa signature.*

Le rapport d'analyse complet est repris en [annexe 2](#).

Par sa lettre du 22 février 2018, le service QFIE a approuvé cette proposition d'attribution provisoire et a demandé à la DNH de continuer la procédure d'attribution conformément aux articles 67 et 68 du Code des Marchés Publics, qui ordonnent l'établissement et la publication d'un PV d'attribution provisoire et d'en informer le soumissionnaire retenu ainsi que les soumissionnaires non retenus en précisant les raisons du rejet de leur offre. Cette lettre de non-objection a fait l'objet d'un rappel explicatif au 7 mars 2018. (copie des lettres en [annexe 3](#))

### 3.2 Attribution définitive

Le PV d'attribution provisoire et les lettres d'information des soumissionnaires ont été rédigés le 13 mars 2018 et une copie de l'ensemble de ces documents a été transmise au bureau diplomatique belge à Conakry en date du 23 mars 2018. *(annexe 4)*

Les autorités contractantes ont ensuite observé un délai de 15 jours après la publication du PV d'attribution afin d'autoriser les soumissionnaires non retenus d'introduire un recours.

**Comme aucun recours n'a été introduit l'attribution du marché au groupement Altech/Vergnet pour un montant total de 63.060.997.256,70 GNF est devenu définitive en date du 28 mars 2018.**

## 4 Analyse des documents du marché

### 4.1 Lettre de marché

Un projet de lettre de marché a été remis le 14 février 2018 au bureau diplomatique belge qui a transmis ce document sous forme électronique au service QFIE. Après analyse il a été constaté qu'un grand nombre d'articles de cette lettre étaient incomplets et que les documents énumérés à l'article 4 de la lettre de marché n'étaient encore pas joints à cette lettre. *(annexe 5)*.

Un projet de lettre de marché plus complet *(annexe 6)* ainsi qu'une partie des documents constitutifs du contrat de travaux a été transmise par la DNH au bureau diplomatique et au service QFIE en date du 7 avril 2018.

Ce projet de lettre de marché a également été transmis à l'adjudicataire qui a émis quelques réserves lors d'une réunion qui s'est tenue à sa demande le 12 avril 2018 aux bureaux QFIE en présence d'un représentant d'Enabel.

La lettre de marché tenant compte de l'ensemble des remarques de l'adjudicataire, d'Enabel et du service QFIE a été transmis à la DNH en date du 27 avril 2018. *(annexe 7)*.

### 4.2 Contrat de travaux

La DNH a transmis un projet de contrat de travaux reprenant la dernière version de la lettre de marché ainsi que les autres documents constitutifs du contrat au service QFIE en date du 2 mai 2018. *(projet de contrat en annexe 8)*

Après analyse de ces documents par Enabel, le service QFIE a demandé à la DNH d'apporter les quelques corrections aux documents constitutifs du contrat de travaux. *(mail QFIE du 3 mai 2018 en annexe 9)*

Le projet de contrat, tenant compte de l'ensemble des observations du service QFIE a été transmis le 4 mai 2018. *(annexe 10)*

Après analyse de cette dernière version du contrat de travaux, les services d'Enabel ont demandé à la DNH d'apporter les dernières corrections qui devaient permettre au service QFIE de donner son avis de non-objection pour la signature du contrat de travaux. *(annexe 11)*

Une copie du contrat de travaux après signature par toutes les parties devra être transmise au service QFIE.

## 5 Annexes

Annexe 1. Dossier d'Analyse des Offres

Annexe 2. Analyse de la Proposition d'Attribution et du Projet de Marché

Annexe 3. Lettres d'approbation de l'attribution provisoire

Annexe 4. Procès-Verbal d'Attribution

Annexe 5. Lettre de marché – version 14/02/2018

Annexe 6. Lettre de marché – version 07/04/2018

Annexe 7. Lettre de marché – version 27/04/2018

Annexe 8. Contrat de travaux – version 02/05/2018

Annexe 9. Observations QFIE du 03/05/2018

Annexe 10. Contrat de travaux – version 04/05/2018

Annexe 11. Observations Enabel du 04/05/2018.